

A l'attention de chaque responsable d'entreprises
de la Région Centre-Val de Loire

Nos réf. : PR/2020-25

Objet : Mise en œuvre de mesures exceptionnelles – COVID-19

Orléans, le 23 avril 2020

Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 18 mars, je vous indiquais l'ensemble des mesures dans lesquelles s'engageait la Région Centre-Val de Loire en complémentarité avec celles engagées par l'Etat.

Après plus d'un mois de confinement, de nombreux dispositifs sont mobilisés. Pour autant les difficultés s'accroissent pour un certain nombre d'entreprises malgré les recours aux dispositifs PGE et les mesures exceptionnelles régionales pour l'accompagnement d'entreprises en grande difficulté.

- Aussi, j'ai proposé que la participation de notre Région au Fonds National de Solidarité soit reconduite pour le mois d'avril, passant ainsi de 8 à 16 millions d'euros. A ce jour, ce sont 14 000 entreprises de notre territoire qui ont d'ores et déjà bénéficié de ce fonds d'aide.

D'autre part, le recours au dispositif Prêt Garanti par l'Etat (PGE) se généralise avec plus de 700 millions d'euros de prêts accordés pour près de 7 500 entreprises en région Centre-Val de Loire.

- Au-delà, cette crise sans précédent, dont l'impact économique massif, fragilisera dans la durée plus particulièrement les petites entreprises, notamment dans les secteurs du tourisme, de la restauration et de l'hébergement, largement impactés.

Dans ce contexte exceptionnel, avec la Banque des Territoires, la Région Centre-Val de Loire et l'ensemble des intercommunalités souhaitent se mobiliser conjointement pour apporter aux acteurs économiques une réponse efficace et coordonnée. Il s'agira de répondre très rapidement aux besoins des entreprises qui ne peuvent être satisfaits par les dispositifs en place, en finançant leurs besoins d'investissement pour la reprise de votre activité.

Ce fonds d'aide sera mis en œuvre dès la seconde quinzaine du mois de mai pour anticiper le redémarrage de votre activité.

- La relance de l'activité de vos entreprises est également fortement conditionnée à la disponibilité d'équipements de protection individuelle (EPI) et notamment des masques normés.

Je tenais à vous informer que la Région a engagé l'achat de 1,5 millions de masques, en lien avec vos chambres consulaires, dont la livraison vient d'être effectuée afin de répondre aux besoins exprimés par vos entreprises et pour assurer la protection des salariés dès la reprise de vos activités dans le cadre du déconfinement progressif prévu le 11 mai.

Pour aller plus loin et répondre mieux encore aux besoins d'équipements des entreprises, l'agence de la région Dev'Up s'est mobilisée pour permettre votre mise en relation avec des fabricants d'EPI de votre territoire. Nous avons ainsi mis en ligne une plateforme régionale de mise en relation des acteurs économiques locaux. C'est une nouvelle opportunité qui doit vous permettre d'avoir accès à une offre alternative d'équipements de protection pour vos salariés.

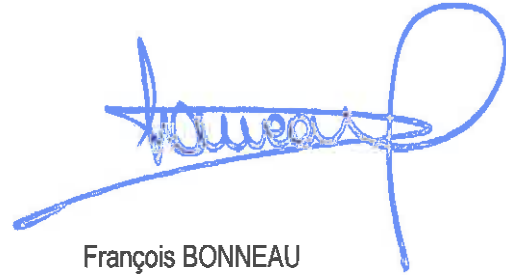
Le site de mise en relation vous est destiné : equipements-protection-centre-valde Loire.fr

- Enfin, pour nos producteurs locaux du secteur alimentaire et désormais de l'artisanat, je tenais à vous informer du grand succès de la plateforme régionale **produits-frais-locaux-centre-valde Loire.fr** qui participe à la réussite de la mise en relation de vos producteurs alimentaires avec les consommateurs locaux. Après 20 jours de mise en ligne ce sont 1 300 référencements, 700 producteurs et 300 000 connexions marquant l'appétence des habitants pour vos produits de qualité et les circuits courts.

Je vous renouvelle tout mon soutien et la solidarité de la Région Centre-Val de Loire pour vous accompagner dans ces circonstances exceptionnelles.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

En vous assurant de
mon entière attention!
Bien cordialement à vous.



François BONNEAU